

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
CANTON DE WORMHOUT  
COMMUNE DE LEDERZEELE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 février 2018

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A. - MENDEL C. - NICOLATS G. - EVRARD P. - DEWYNTER K. - DEKEISTER C. — LUCHET S. – DRIEUX D. – BECK B. - LEVISSE P.

Absents excusés : ALLAN H. - ENVAIN V.

DRIEUX Delphine est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Information pylône Noréade
- Création association d'arts martiaux
- Loi Cadre : commune et ruralité
- Compte de résultats
- Subventions aux associations
- Orientation budgétaire
- Projet réhabilitation bibliothèque
- Véhicule communal
- Retour des commissions
- Divers

---

• Approbation du compte-rendu du dernier conseil

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• Information implantation pylône Noréade

Le Maire fait lecture d'un courrier de Noréade dénonçant des opérateurs de téléphonie démarchant les communes afin d'implanter de nouveaux pylônes. Or, les opérateurs de téléphonie se sont engagés en 2007 à utiliser en priorité les supports existants.

• Création association d'arts martiaux

Monsieur Nicolas DURLIN, habitant de Lederzeele souhaite créer une association d'arts martiaux. Les cours débiteront en septembre 2018 au Centre Social de Lederzeele le jeudi soir. Les élus ont approuvé cette initiative.

• Loi Cadre : commune et ruralité

Le Maire fait lecture d'une proposition de motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité. Après en avoir discuté, le conseil municipal délibère en faveur d'un soutien à la motion de l'AMRF.

- **Compte de résultats**

**RESULTATS AU 31/12/2017**

<b>INVESTISSEMENTS</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES	18 332,33 €	RECETTES	379 649,02 €
DEPENSES	59 908,74 €	DEPENSES	343 964,79 €
<b>RECETTES - DEPENSES 2017</b>	<b>-41 576,41 €</b>	<b>RECETTES - DEPENSES 2017</b>	<b>35 684,23 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR	-63 864,94 €	RESULTAT ANTERIEUR	131 880,45 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	-105 441,35 €	RESULTAT A AFFECTER	-15 900,53 €
- RAR DEPENSES	23 611,18 €		
+ RAR RECETTES	113 152,00 €		
RESULTAT FINAL CUMULE	-15 900,53 €	RESULTAT GLOBAL CUMULE	167 564,68 €
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT</b>			<b>151.664,15 €</b>

Le compte d'investissement demeure négatif de 15 900€, par contre le compte de fonctionnement enregistre pour la seconde année un solde positif en raison de la bonne tenue des dépenses et des recettes qui retrouvent une légère hausse due, notamment, à l'impact des nouvelles constructions.

Le solde global cumulé en fonctionnement permet d'envisager une affectation d'une partie de ce résultat au compte d'investissement, de manière à en réduire le solde négatif.

- **Subventions aux associations**

Le maire fait état des demandes de subventions : un bilan prévisionnel est établi, il sera revu lors du vote du budget primitif. Un courrier sera envoyé aux associations pour les informer du montant versé par la commune après le vote du budget.

Le maire fait lecture du courrier de la CCHF concernant les subventions aux associations sportives et culturelles : la CCHF a décidé d'accorder à 2 associations sportives ou culturelles par commune une subvention globale de 800€ par an, le conseil municipal désigne la SPAEL et l'Association de Tennis de Table pour l'obtention de ces subventions, soit 400€ pour chacune. Le dossier de demande leur sera transmis rapidement.

- **Orientation budgétaire**

Le maire énumère les principaux projets d'investissement :

- décorations de Noël
- ossuaire pour le cimetière
- remplacement d'une porte au centre social

- remorque

- **Projet réhabilitation bibliothèque**

Le Maire propose un plan pour l'aménagement de la bibliothèque : suppression de cloisons, changement des boiseries, nouvelle toiture... Il ne s'agit que d'un projet qui serait réalisé dans le meilleur des cas avant la fin du mandat.

- **Véhicule communal**

Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau véhicule communal arrivera avant la fin du mois de février 2018.

- **Qualité de l'air des ERP**

Le Maire informe les élus qu'une disposition de la loi impose la réalisation d'un diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires de maternelle et du primaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La CCHF a décidé d'adhérer à l'association « ATMO », agréée par l'Etat, spécialisée dans l'analyse de la qualité de l'air intérieur et extérieur du territoire français. Chaque commune de la CCHF sera aidée par cette association pour réaliser l'autodiagnostic de ses écoles.

- **Retour de commissions**

- **Voirie** : Annie PACCOU avise les conseillers que le broyage des haies aura lieu comme l'année dernière (entre le 15 mai et le 15 juin). Un second passage sera effectué à l'automne (si possible avant l'opération « Nettoyons la nature »).  
Projet d'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du village, route de Saint-Omer. Après en avoir discuté, le conseil municipal n'est pas unanime sur l'intérêt de ce dispositif.
- **Bâtiments** : Christian MENDEL informe le conseil municipal que des devis pour la rénovation de la toiture de la sacristie, des chéneaux de l'école primaire et de la sacristie sont en cours.
- **CMJ** : Philippe EVRARD annonce les projets du conseil municipal des jeunes :
  - Après-midi récréatif avec les personnes âgées,
  - Collecte de jouets,
  - Installer des paniers de basket dans la cour de l'école primaire,
  - Portage des colis de Noël avec les membres du CCAS.
- **Eclairage public** : Gilles NICOLATS annonce que désormais le contrôle et l'entretien de l'éclairage public sera effectué par la SNEF. Les lampes en sodium seront changées. Le nouveau contrat d'entretien (1300€/an) représente une baisse significative par rapport au contrat antérieur.

- **DIVERS**

- Le projet de la piscine intercommunale avance. Le choix de l'architecte est prévu pour avril 2018.
- Au vu de la dissolution de l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Social, le bureau de l'association propose que l'argent sur les comptes de l'association soit donné à la commune puisque celle-ci envisage de reprendre les compétences centre aéré et bibliothèque. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le don de l'AGACS et de reprendre les compétences centre aéré, bibliothèque.
- Le Maire fait lecture du courrier du SIECF concernant l'achat groupé d'énergie dont bénéficie la commune pour le gaz propane et l'électricité. Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à bénéficier de cet achat groupé.

- Le Maire fait lecture du courrier du SIECF concernant la cotisation communale pour l'année 2018. Les tarifs restent inchangés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le montant des cotisations demandées par le SIECF.
- Le Maire fait lecture d'un courrier de l'association Prévention Routière informant d'un nouveau label « Ville Prudente ». Le conseil municipal ne souhaite pas y répondre favorablement.
- Les dates à retenir pour les prochaines réunions : CM 26/03/2018 à 19h30 – Réunion des adjoints 19/03/2018 à 18h – Réunion CCAS 12/03/2018 à 18h

Un dernier tour de table est effectué,  
Sébastien LUCHET informe d'un problème de son au niveau du carillon de l'Eglise  
La séance du conseil municipal est clôturée à 21h45.